



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الأغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

CONFERENCE

Quarantième session

Rome, 3-8 juillet 2017

Amendement au paragraphe 6, alinéa a), de l'article XXV du Règlement général de l'Organisation (projet de résolution)

Extrait du rapport de la cent cinquante-sixième session du Conseil (24-28 avril 2017)

Rapport de la cent quatrième session du Comité des questions constitutionnelles et juridiques (13-15 mars 2017)

15. Plus particulièrement, le Conseil:

[...]

- b) a approuvé le projet de résolution de la Conférence intitulé *Amendement au paragraphe 6, alinéa a), de l'article XXV du Règlement général de l'Organisation*, reproduit ci-après, qui sera soumis à l'examen de la Conférence pour adoption à sa quarantième session;

Résolution .../2017

Amendement au paragraphe 6, alinéa a), de l'article XXV du Règlement général de l'Organisation

LA CONFÉRENCE,

Consciente que l'emploi amélioré des technologies modernes et de l'informatique, notamment dans une optique d'économie de papier, permettrait aux organes directeurs, aux organes statutaires et aux autres organes de l'Organisation d'améliorer l'efficacité de leurs méthodes de travail,

Reconnaissant que le Portail des Membres de la FAO fournit un accès en ligne sécurisé et protégé par mot de passe aux documents, aux déclarations et aux autres informations relatives aux réunions dans les six (6) langues officielles de l'Organisation,

Ayant pris note des points de vue exprimés par le Comité des questions constitutionnelles et juridiques (CQCJ) à sa cent quatrième session (Rome, 13-15 mars 2017) sur la proposition d'amendement à apporter à l'article XXV du Règlement général de l'Organisation,

Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.



mt443

Considérant que le Conseil, à sa cent cinquante-sixième session (Rome, 24-28 avril 2017), a approuvé l'amendement proposé,

1. **Décide** d'adopter les amendements suivants à apporter au paragraphe 6, alinéa a), de l'article XXV du Règlement général de l'Organisation:

«Article XXV

Sessions du Conseil

6.

a) Le Directeur général, en accord avec le Président du Conseil et compte tenu des désirs exprimés par tout État Membre, ou membre associé agissant dans les limites de son statut, prépare un ordre du jour provisoire et le transmet ~~par avion~~ à tous les États Membres et membres associés de l'Organisation 60 jours au moins avant la session. La documentation nécessaire est envoyée en même temps que l'ordre du jour provisoire ou dès que possible après celui-ci.»

2. **Décide en outre** que, à chaque fois que le Règlement général de l'Organisation et les règlements intérieurs des organes directeurs et des organes statutaires font référence à la distribution, la diffusion ou la communication d'éléments de correspondance ou de documents liés à des réunions ou à une procédure supposant la transmission d'informations par l'Organisation, ils devront mentionner la communication de ces informations par voie électronique, notamment le téléchargement sur des plateformes créées à cet effet ou le recours à d'autres moyens faisant appel aux techniques informatiques modernes.

(Adoptée le ... juillet 2017)